



**République Française**  
**Département Ille et Vilaine**

## **Compte Rendu du Conseil Municipal** **Séance du 16/04/2015**

L'an 2015 et le 16 Avril à 20 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de TIREL Bernard Maire.

M. TIREL Bernard, Maire, Mmes : COUDRAIS Marie-Laure, DAVID Françoise, GERARD Séverine, LACOSTE Tatiana, ROUXEL Isabelle, ROY Juliette, MM : BURET Sylvain, CHAUVIN David, CLAVIER Pierric, FONTAINE Nicolas, LEBRETON Angéli, LEDUC Eric, PABOEUF Patrick.

BAUDU Jérôme donne pouvoir à CLAVIER Pierric.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 14

Date de la convocation : 11/04/2015

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de RENNES

le : 25/04/2015

Secrétaire de séance : ROY Juliette

### OBJET DE LA DELIBERATION :

### **VOEU POUR QUE LE DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE SOIT INTEGRE A LA REGION BRETAGNE**

Pour le rattachement du département de Loire-Atlantique à la Bretagne administrative.

Lors du redécoupage territorial adopté par le Parlement en décembre 2014, l'occasion a été manquée de réunifier la Bretagne pour reprendre à l'ambition d'une région forte à échelle européenne.

L'organisation actuelle des cinq départements (Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique), bénéficiant d'un aménagement structuré sur le plan des transports et dynamisés par de nombreux échanges, traduit non seulement la légitimité historique d'un tel rassemblement, mais aussi sa pertinence économique et territoriale.

Avec 4,6 millions d'habitants, la Bretagne à 5 départements se hisserait au 22<sup>e</sup> rang des régions européennes tout en conservant une taille raisonnable.

Elle permettrait de nombreuses synergies et donnerait lieu à la constitution d'une puissante région maritime avec les deux grands ports de Brest et de Nantes-Saint-Nazaire, constituant le fer de lance d'une grande politique maritime au niveau national.

Renforcée sur le plan démographique et économique, la Bretagne deviendrait ainsi la première région agro-alimentaire d'Europe, disposant de 6 pôles de compétitivité.

Le Conseil Municipal de Saint Malo de Phily appelle les parlementaires de tout bord, de Bretagne et des Pays de la Loire, ainsi que les élus locaux des départements et des régions concernés, à mettre en œuvre les mécanismes disponibles pour aboutir à une Bretagne à cinq départements, plus cohérente, plus forte, et pleinement conforme à notre histoire.

réf : 2015-04-001

OBJET DE LA DELIBERATION :

**FINANCE - ACHAT MATERIELS TECHNIQUES**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer certains matériels (tracteur tondeuse, tondo broyeur, compresseur, nettoyeur haute pression...).

Après délibération, le Conseil fixe un budget de 27 000 € TTC pour le remplacement de ces derniers.

réf : 2015-04-002

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**ECOLE PUBLIQUE DE LOHEAC - PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2014-2015**

M. le Maire lit au Conseil Municipal le courrier de M. le Maire de Lohéac sollicitant la prise en charge des frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés à l'école publique pour l'année 2014-2015.

Après délibération, le Conseil décide de verser la somme de 230.81 € soit 1 élève en élémentaire.

réf : 2015-04-003

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**ECOLE PRIVEE NOTRE DAME DE MONTSERRAT - PARTICIPATION TRANSPORT PISCINE 2014-2015**

M. le Maire lit au Conseil Municipal le courrier de Mme La Directrice de l'école sollicitant la prise en charge du transport des élèves de Saint Malo de Phily à la piscine de Bain de Bretagne. Le coût par trajet est de 87 € et 10 séances sont prévues.

Après délibération, le Conseil décide de prendre en charge le transport, il sera payé directement au transporteur sur présentation de la facture.

réf : 2015-04-004

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**LECTURE PUBLIQUE - VOLET 3 CONTRAT DE TERRITOIRE 2015**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit délibérer sur la demande de subvention au titre du contrat de territoire volet 3 concernant l'acquisition d'ouvrages (livres, CD) pour l'Espace Culturel.

Après délibération, le conseil décide d'acheter des ouvrages (1 200 € de livres et 400 € de CD) pour 1600 € TTC et autorise M. le Maire à solliciter la subvention au Conseil Général pour les achats effectués.

réf : 2015-04-005

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

OBJET DE LA DELIBERATION :

**RH - SERVICE ADMINISTRATIF**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir un poste administratif (secrétaire d'accueil polyvalent) pour palier l'accroissement temporaire d'activité. Cet agent sera recruté au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon pour 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 pour 26 heures hebdomadaire, renouvelable si nécessaire.

Après délibération, le Conseil accepte d'ouvrir le poste ci-dessus, décide dans un 1<sup>er</sup> temps de ne pas lancer d'appel à la candidature et autorise le Maire à faire le contrat pour l'agent actuellement en poste sous contrat d'intérim avec le CDG 35 (Mme Kobsch).

réf : 2015-04-006

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## OBJET DE LA DELIBERATION :

### **RH - HEURES SUPPLEMENTAIRES**

M. le Maire informe le Conseil que les agents effectuent des heures supplémentaires récupérables. Depuis le début de l'année de nombreuses commissions extérieures ont vu le jour, de ce fait ont augmenté le nombre de récupération.

Après délibération, le Conseil décide, pour ne pas trop perturber le fonctionnement des services, que les heures supplémentaires sur la commune continuent à être récupérer et que les heures supplémentaires extérieures à la commune soient rémunérées.

réf : 2015-04-007

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## OBJET DE LA DELIBERATION :

### **RH - SERVICE TECHNIQUE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal du départ anticipé de l'agent technique sous contrat d'avenir au 11 mai 2015, et qu'il est souhaitable de procéder au recrutement d'un autre agent sous contrat aidé (CUI-CAE, contrat d'avenir, emploi d'avenir...) selon la réglementation en vigueur.

Après délibération, le Conseil accepte le recrutement et autorise le Maire à signer le contrat à compter du 27 avril 2015.

réf : 2015-04-008

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

## OBJET DE LA DELIBERATION :

### **FINANCES - TARIFS COMMUNAUX**

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est souhaitable de rassembler les tarifs communaux sur une même délibération.

Après délibération, le conseil liste et fixe les tarifs suivants :

#### **DIVERS**

##### **Annule et remplace les précédentes délibérations**

- Vente terre végétale 3 € le m3 (transport non assuré par la commune)
- Vente bois 30 € le stère de châtaignier  
50 € le stère de chêne
- Location sono 15 € indépendante (1 haut-parleur)  
20 € associée (2 haut-parleurs)  
100 € de caution
- Ménage des bâtiments 20 € / heure / agent  
(Suite à des locations où le ménage n'a pas été fait correctement)

#### **CIMETIERE**

##### **Délibération du 25/02/2010 (rappel\*)**

- Concession 100 € pour 30 années  
200 € pour 50 années

##### **Annule et remplace les délibérations précédentes**

- 20 € creusage fosse enfant
- 45 € creusage fosse simple
- 60 € creusage fosse double
- 50 € exhumation

##### **Délibération du 24/07/2012 (rappel\*)**

- Columbarium 350 € pour 15 années (2 urnes)  
510 € pour 30 années (2 urnes)  
50 € la plaque standard (gravure à charge du concessionnaire)  
28 € dispersion des cendres dans le jardin du souvenir

#### **PHOTOCOPIES**

##### **Annule et remplace les précédentes délibérations**

- Format A4 0.25€
- Format A3 0.30€
- Fax 1.00€
- Copie cadastrale 2.00€
- Photo communale 6.00€ (petit format)  
13.00€ (grand format)
- Livre communal 15.00€

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Délibération du 14/06/2012 (rappel\*)

- PFAC : 500 € / logement nouvellement raccordé  
(Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif)

### Délibération du 13/04/2012, 11/04/2013 (rappel\*)

- Contrôle du raccordement : 50 € / contrôle  
Obligatoire à chaque vente immobilière si le contrôle à plus de 3 ans

## SERVICES AGENTS COMMUNAUX

### Annule et remplace les délibérations précédentes

Ce service reste exceptionnel et qu'il fera à chaque fois l'objet d'une facturation minimale d'une heure multipliée par le nombre d'agents intervenants. La commune privilégiera l'intervention d'une entreprise privée pour effectuer le travail que sera ensuite facturée au particulier défaillant.

- Travaux sans gros matériel : 25 € / heure / agent  
(Coupe d'arbres, fauchage de terrain, assainissement, curage de fossés,...)
- Travaux avec gros matériel : 75 € / heure / agent  
(Agent avec un tracteur...)

### Délibération du 18/09/2014 (rappel\*)

Redevance forfaitaire pour l'enlèvement des déchets sauvages par les services communaux qui ont pu être identifiés : 150 €

## LOCATION SALLES

### Délibération du 19/06/2014, 22/01/2015, 19/02/2015 (rappel\*)

#### Salle Matisse

- Vin d'honneur 70 € (4h)
- Habitants de la commune 225 € sans vaisselles  
260 € avec vaisselles  
70 € Arrhes
- Habitants Hors Commune 280 € sans vaisselles  
335 € avec vaisselles  
90 € Arrhes
- Associations communales 15 € 1er location  
100 € autres locations
- Caution Salle 400 €
- Caution Ménage 80€

#### Salle Picasso

- Vin d'honneur 70 € (4h) pour les habitants de la commune exceptionnellement
- Journée 25 € (24h) pour les associations hors commune
- ½ Journée 15 € pour les associations hors commune
- Gratuit pour les associations communales
- Caution Salle 140 € (nouveau tarif)
- Caution Ménage 80 €

#### Salle Gauguin

- Location aux habitants de la commune exceptionnellement
- 60 € sans vaisselle
- 70 € avec vaisselle
- 30 € (4h) Vin d'honneur + réunion privée d'intérêt économique
- Gratuit pour les associations communales
- 100 € Caution Salle
- 30 € Caution Ménage

#### Tables/Parquets

- Location uniquement aux habitants de la commune
- 2 € l'unité (table/parquet)
- 5 € de frais pour chaque location
- 50 € caution pour - 10 lattes
- 100 € caution pour + 10 lattes

## LOCATION GITE

### Annule et remplace les précédentes délibérations

#### Tarifs pour 1 lit (1 ou 2 personnes)

Semaine pleine saison du 01/06 au 15/09	220 €
Semaine hors saison	180 €
1 nuit	50 €
2 nuits	90 €
3 nuits	120 €
4 nuits	150 €
Caution pour les nuits	100 €
Caution pour les semaines	400 €

#### Options :

Lit supplémentaire	10 €
Location draps et linge	9 € par lit
Forfait ménage	30 €

**PHOTOCOPIE ASSOCIATION**

**Annule et remplace les précédentes délibérations**

500 feuilles blanches A4 gratuites

Au-delà :

- papier blanc:       A4 recto 0,03 € / feuille  
                              A3 recto 0,06 € / feuille
- papier couleur :    A4 recto 0,05 € / feuille  
                              A3 recto 0,10 € / feuille

(\*rappel : n'annule pas les délibérations précédentes)

réf : 2015-04-009

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 25/04/2015  
Le Maire